



COVID-19 – Message aux Entraides

*Entre respect du confinement et maintien de l'action solidaire,
garantir l'aide et l'accompagnement avec un maximum de sécurité*

Paris, le 18 mars 2020

Bonjour à toutes et à tous,

L'évolution de la situation liée au Covid-19 et les dernières injonctions gouvernementales impactent les fonctionnements collectifs des associations, et les interactions qui en découlent. La FEP est mobilisée à travers ses équipes pour s'informer et informer au plus près des pouvoirs publics, en lien avec les associations nationales.

L'objectif de ce message n'est pas d'indiquer aux entraides ce qu'elles doivent faire, mais plutôt d'apporter un soutien en partageant quelques réflexions, quelques initiatives prises au sein du réseau, et continuer ainsi à tisser ce lien fédératif en restant à l'écoute de chacun.

Alors que les mesures de confinement, de restriction des transports, de fermeture de commerces vont précariser encore plus les personnes vulnérables, il est certain que les entraides sont bien placées pour identifier, territoires par territoires, les actions absolument essentielles à maintenir.

Il n'y a pas de solutions toutes faites mais le dialogue entre la Fédération et ses membres peut permettre d'élaborer des réponses adaptées qui pourraient convenir. L'équipe de la FEP est ainsi disponible, selon les souhaits de chacun, pour construire ce dialogue.

Plus que jamais, en ces périodes de crise, la manifestation d'une solidarité peut se révéler d'un grand soutien entre tous, et pour tous. Les décisions à prendre doivent toutefois se faire en rappelant le contexte contraignant dans lequel nous sommes.

Tenir compte des impératifs sanitaires : la discipline et la responsabilité, aussi bien individuelles que collectives quant à la propagation du virus, imposent de veiller absolument à l'application des gestes et attitudes barrières (distanciation, lavage des mains, protection des éternuements, abstention de serremments de mains et embrassades).

S'ajoute à cette obligation l'attention à porter à la suppression de sorties hors domicile. Il faut noter que les sorties dédiées à « l'assistance de personnes vulnérables » (article 1^{er} du décret du 16 mars 2020) sont autorisées, bien que devant être limitées.

Partager les initiatives nouvelles : face à ces contraintes sanitaires, des initiatives ont été lancées par les associations afin de réorganiser leurs activités, dans le souci constant de soutien aux plus vulnérables :

- Réorganiser les activités de distribution alimentaire
 - A l'entraide de Reims : « ... *Nous avons, dès le début de la semaine dernière, modifié les modalités d'accueil et de distribution pour espacer les passages, ne recevoir qu'une personne à la fois, fluidifier/accélérer la distribution et le départ de chaque personne, équiper les bénévoles de masques et proposer un lavage par gel hydroalcoolique aux bénéficiaires. Le service d'écoute dans notre salle dédiée de "Pause-café" a été interrompu. De nouvelles dispositions sont venues depuis compléter ce dispositif au cas par cas. Nous savons bien qu'il faudra s'adapter au jour le jour. La motivation dans l'engagement est totale !* »

.../...

- La solution des colis préparés, que nombre d'entraides avaient abandonnés, peut revenir, dans la mesure où il y a moins de contacts, de proximité. Peut également être aménagée la solution de files d'attente, avec espacements, situées à l'extérieur des entraides. Ces colis pourraient être également livrés.
 - Dans certains départements, les banques alimentaires ont cessé leur activité de distribution, mettant en péril l'aide alimentaire proprement dite, assurée par les entraides à l'attention des bénéficiaires. Un appel a été lancé auprès de la DGCS pour trouver une solution à cette crise.
- Se tourner vers des partenariats : demande d'aide aux autres associations de soutien aux plus vulnérables, à la fois pour répondre à ces besoins, et à la fois pour nouer des relations d'entraide et de solidarité.
- Solliciter le soutien des pouvoirs publics : de façon générale, cette situation de crise se rajoutant à la crise globale qui touche les personnes pauvres et vulnérables, il est conseillé de contacter les autorités locales en charge de la protection sociale (CCAS, DDCS, etc.) pour les alerter sur cette double précarité qui met les entraides sous grande pression quand elles se trouvent, en plus, impactées par l'arrêt de distribution des banques alimentaires. La notion de solidarité envers les plus fragiles a été à plusieurs reprises mentionnée par le Président de la République. C'est donc le moment de faire un appel pressant aux autorités locales, pour qu'elles se mobilisent pour résoudre les conséquences de la crise.
- Diffuser l'information auprès des plus démunis : les affiches en différentes langues, concernant les gestes barrières, peuvent être apposées et expliquées, afin de faciliter la continuité de certaines activités d'assistance aux plus vulnérables ; des attestations peuvent être photocopiées afin de les distribuer (avec un stylo) en expliquant la démarche.

Afin de pouvoir continuer à faire vivre le réseau et le lien de solidarité qui unit les membres de la FEP, une boîte à outils est installée sur le site de la FEP. Elle recensera d'autres initiatives et réponses adaptées à cette nouvelle situation de crise que nous traverserons ensemble. Voir le lien : <https://fep.asso.fr/2020/03/covid-2019-messages-et-informations> (boîte à outils).

Les équipes de la FEP restent disponibles.

A l'heure du confinement obligatoire, c'est le moment d'intensifier les échanges !

« Les membres de la Fédération de l'Entraide Protestante unissent leurs efforts pour rendre concrète et immédiate la solidarité dont ils proclament l'urgence et l'efficacité. »

Charte de la Fédération de l'Entraide Protestante